



## Communiqué sur le baccalauréat 2024 Bac 2024 : la douche froide

Paris, le 17 octobre 2023 (mise à jour le 2 novembre 2023)

**A**VEC LE RÉTABLISSEMENT des écrits de spécialité en juin, demandé par l'ensemble de la communauté éducative, le Ministère semblait enfin avoir pris en compte la réalité du terrain et les importantes difficultés d'application de la réforme du lycée en vigueur depuis 2018. Dès lors, les annonces bien tardives du 28 septembre 2023 sonnent comme une douche froide : le Ministère persiste à décider seul, sourd aux alertes des acteurs de terrain, et détériore encore la situation pour les élèves de terminale et leurs enseignants.



### MAINTIEN DE L'INIQUITÉ : UNE MÊME ÉPREUVE, MAIS SUR DEUX JOURS AVEC DES SUJETS DIFFÉRENTS

Première aberration, l'organisation des épreuves de spécialité sur deux jours est maintenue par le Ministre. Pour rappel, en mars dernier, les élèves d'une même classe et d'un même lycée ont dû composer sur des sujets différents, avec des niveaux de difficulté inégaux. Le décalage du calendrier du baccalauréat rendait pourtant possible un étalement des épreuves, avec un seul sujet par spécialité. Le Ministère choisit à l'inverse de conserver ce principe : une occasion manquée de revenir à un sujet unique et national pour tous les candidats.

### DES PROGRAMMES TOUJOURS MENÉS AU PAS DE CHARGE

Le Ministère a également décidé, seul et malgré les alertes lancées dans de nombreuses disciplines, d'imposer pour l'examen le traitement en totalité des programmes, alors même que ceux-ci apparaissent démesurés et demandent à être remis à plat dans plusieurs spécialités. Cette course au programme portera préjudice à la préparation et la formation intellectuelle des élèves, sans compter qu'elle sera épuisante pour eux comme pour leurs professeurs.

### LES ÉLÈVES ABANDONNÉS POUR LE « GRAND ORAL »

Quant au « grand oral », les élèves verront le temps de présentation de la première partie de l'épreuve passer de cinq à dix minutes. Rappelons ici que cette épreuve orale,

à fort coefficient, ne fait l'objet d'aucun temps dévolu à l'encadrement des élèves, aucun financement n'étant prévu à cet effet par le Ministère. Sa préparation est donc supposée se faire sur le temps de cours de spécialité, en classe entière. Compte tenu de la lourdeur des programmes de spécialité et des exigences de la préparation aux épreuves écrites, peut-on réellement imaginer que les professeurs pourront encore former leurs élèves au grand oral et les accompagner pour choisir leur sujet, effectuer les recherches documentaires, élaborer le contenu, et s'entraîner à cet exercice d'argumentation orale ?

## **UN CALENDRIER DE FIN D'ANNÉE DÉMENTIEL : QUID DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ?**

Dans le calendrier prévu, à partir du 14 juin, tout s'enchaîne : épreuve anticipée de français, épreuve de philosophie, épreuves de spécialités, oraux de français et, simultanément, le grand oral, pour des résultats définitifs le 11 juillet, après le passage des épreuves du second groupe. Les correcteurs de spécialité, de l'épreuve de philosophie et de l'épreuve anticipée de français devront, tout en corrigeant des lots de copies conséquents, interroger les candidats convoqués au « grand oral » et à l'épreuve orale de français. Les professeurs ne pourront le faire qu'en sacrifiant la qualité de leur travail et leur santé, alors que ces dernières années, les instances de « santé et sécurité au travail » avaient déjà alerté sur la charge de travail des professeurs de Lettres.

La Conférence s'étonne de l'ensemble de ces décisions, parce qu'elles vont à l'encontre de l'expertise des acteurs du lycée et des demandes portées depuis cinq ans. Pire, elles s'appêtent à dégrader significativement les conditions d'apprentissage et de travail, au mépris des risques pour la santé des élèves et des professeurs. De tels « ajustements » risquent de dégrader les conditions de correction au point de rendre impossible, à terme, la tenue des dernières épreuves terminales, nationales et anonymes.

En conséquence, la Conférence demande :

- ◆ Que chaque spécialité donne lieu à une unique épreuve passée par tous les candidats le même jour ;
- ◆ Que les programmes de spécialité soient évalués de toute urgence ;
- ◆ Que le grand oral soit redéfini dans le sens d'une épreuve adossée à d'authentiques contenus disciplinaires et d'une manière qui permettrait de repenser l'équilibre du cycle terminal ;
- ◆ Que les épreuves terminales soient davantage étalées en sorte que les professeurs bénéficient de conditions de correction décentes.